

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2687)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 500

présenté par
M. Coquerel

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 8.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français-es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur.

Cet alinéa inscrit le régime des retraites complémentaires dans la méthodologie austéritaire qui gouverne tout vote des lois de financement de la sécurité sociale. En effet, dans ces lois annuelles sont posées des limites importantes. Y sont détaillés les outils qui sont mobilisables pour piloter le système de la sécurité sociale - mais l'ensemble des données macro-économiques mobilisables ne sont pas à la disposition des parlementaires pour pouvoir prendre des décisions éclairées.

Aujourd'hui, seuls des leviers basés sur l'austérité leur sont accessibles au vote.

Elle est le résultat d'années de mobilisation des acteurs économiques les plus puissants de notre pays afin de s'emparer des richesses produites par toutes et tous et bénéficiant à chacun-e. Cet enfermement de la pensée et de la démocratie ont pour conséquence la casse de nos services publics, et l'impossibilité juridique de pouvoir proposer réellement des alternatives de préservation de nos biens communs. Nous refusons ce système à chaque vote des lois de financement de la sécurité sociale. Evidemment, nous refusons que le système des retraites complémentaires soit intégrés à ce pilotage automatique complètement biaisé.